

Séance du 14 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
08/06/2023		
Date d’Affichage		
15/06/2023		

DCM N° 2023-48

L’an deux mil vingt-trois

Et le quatorze juin

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, MARTEL Enzo.

6 Membres absents excusés (procurations) :

M. FINI René a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

MME PORTA Marine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

5 Absents : BATTESTI Gilles, SILVESTRI Dominique DARNAUD Laure, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael

Madame MALAFRONTÉ Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Décision Modificative
n° 1 du Budget Principal
2023.

VU l’Instruction Budgétaire M57,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DCM 2023-30 du 11 avril 2023 approuvant le Budget Primitif de la commune,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une modification budgétaire en section d’investissement afin de prendre en compte l’ajustement des prévisions inscrites au Budget Prévisionnel et par la même de modifier les autorisations budgétaires initiales tout en respectant le principe de l’équilibre budgétaire.

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} adjointe déléguée aux Finances, propose aux membres du Conseil Municipal, dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l’équilibre budgétaire, de modifier les autorisations budgétaires initiales ainsi qu’il suit :

.../...

Opé./Article/fonctio	Libellé	Décision Modificative DEPENSES		Décision Modificative RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
OPNI - Opérations non individualisées					
Ch.20/2051/020	Concession et droits similaires	10 000,00 €			
Ch. 21/215731/281	Matériel Roulant	40 000,00 €			
Ch. 21/2188/020	Autres immo. Corporelles	56 254,40 €			
Ch. 13/1321/212	Subvention Etat			10 018,00 €	
Ch. 13/1322/212	Subvention Région			63 737,00 €	
Ch. 13/13461/212	Subvention Etat			42 752,40 €	
OP 104 - Création de huit logements communaux (AP 1 - OP104)					
Ch. 23/2313/551	Construction	10 253,00 €			
TOTAL		116 507,40 €	- €	116 507,40 €	- €
EQUILIBRE		116 507,40 €		116 507,40 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT APRES VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE

	Budget 2023	DM	Total
Dépenses	4 169 945,11 €	116 507,40 €	4 286 452,51 €
Recettes	4 169 945,11 €	116 507,40 €	4 286 452,51 €

OUI l'exposé de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- d'adopter la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2023 telle que détaillée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

